



«
... les entreprises qui investissent des ressources considérables pour répondre aux attentes en matière de salubrité, d'efficacité et d'étiquetage des organes de réglementation et des clients doivent affronter une concurrence injuste de la part des produits non conformes.
»

Surveillance du marché

L'application plus rigoureuse des règles afin que seuls des produits sûrs et efficaces parviennent sur le marché est prioritaire pour l'industrie des engrais et des suppléments. Il s'impose d'uniformiser les règles du jeu et de faire en sorte que seuls des produits réglementés aboutissent dans les rayons des détaillants.

«
Les entreprises d'engrais signalent qu'elles éprouvent des problèmes importants à répétition avec des produits illégaux, particulièrement sur le marché des pelouses et jardins.
»

La solution réside dans une meilleure surveillance du marché grâce à un programme dirigé par l'industrie qui garantit une fabrication de qualité et en apporte la preuve. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pourra ainsi se concentrer sur l'application des règles existantes; ce sont les conclusions d'un rapport préparé par Issues & Insights pour le Forum canadien sur les produits fertilisants. Selon les auteurs, les entreprises qui investissent des ressources considérables pour répondre aux attentes en matière de salubrité, d'efficacité et d'étiquetage des organes de réglementation et des clients doivent affronter une concurrence injuste de la part des produits non conformes.

Les entreprises d'engrais signalent qu'elles éprouvent des problèmes importants à répétition avec des produits illégaux, particulièrement sur le marché des pelouses et jardins. Il s'agit d'une situation qui peut être dangereuse pour les consommateurs et l'environnement, tout en créant des règles du jeu inégales pour les entreprises qui investissent afin de respecter les normes réglementaires.

L'ACIA a mis en évidence l'importance de l'application des règles dans son plan stratégique et dans un nouveau programme d'éducation pour ses inspecteurs. Ces mesures seront certes d'un grand secours,



mais l'industrie aimerait que l'ACIA se concentre sur les produits non homologués et les étiquettes non conformes, de déclarer les auteurs du rapport. Ils font également observer que de nombreux détaillants ne sont peut-être pas au courant que certains des produits qu'ils manutentionnent ne sont pas conformes aux règles. Les recommandations comprennent la communication directe avec les détaillants pour les sensibiliser à la réglementation et leur conseiller d'éviter de placer des produits non homologués dans leurs rayons. Une liste des produits homologués figurant sur le site Web de l'ACIA serait une bonne ressource pour les détaillants. La coopération en la matière entre l'industrie et l'ACIA en est à ses premiers balbutiements et il faudra davantage de travail à l'avenir.

Du point de vue de l'industrie, les principaux problèmes en matière d'application comprennent les produits non homologués, mal étiquetés et illégalement réemballés. »

Du point de vue de l'industrie, les principaux problèmes en matière d'application comprennent les produits non homologués, mal étiquetés et illégalement réemballés. Parmi les contrevenants, on trouve d'importants détaillants et magasins d'articles de rénovation qui proposent des engrais

et suppléments non approuvés en tentant de commercialiser des produits uniques. Bon nombre de ces détaillants ne savent probablement pas que ces produits sont illégaux.

Un programme de surveillance du marché montrerait que l'industrie a pris un engagement à l'égard de la qualité et créerait de la valeur pour les entreprises et les clients. De 2007 à 2008, un système de surveillance du marché formel, reconnu par l'industrie, était en cours d'élaboration par le Forum canadien sur les produits fertilisants, en collaboration avec l'ACIA. Le Forum a réuni des idées de programmes existants appliqués par l'industrie et les pouvoirs publics et a engagé des pourparlers avec des entreprises d'engrais et de suppléments afin d'examiner les options. La mauvaise performance des programmes existants et l'accroissement des coûts de surveillance par l'ACIA poussent l'industrie et les organes de réglementation à examiner d'autres possibilités.

L'Institut canadien des semences établit et maintient des normes de qualité et emploie des inspecteurs accrédités pour vérifier que les entreprises de semences respectent ses normes. L'industrie des semences a adopté cette façon de faire il y a plus d'une décennie afin d'éviter des augmentations de coût de la part de l'ACIA et de respecter les normes plus élevées des pays importateurs.

« L'ACIA a déclaré qu'elle est ouverte à la collaboration aux programmes d'assurance de la qualité pour les engrais qui complètent son travail consistant à garantir l'efficacité et la sécurité de tous les produits et de faire en sorte que les exigences réglementaires de la Loi sur les engrais soient respectées. »

Une autre option réside dans le système de l'Alliance de la qualité du compost, qui établit des normes dans le secteur du compostage et cherche à obtenir une reconnaissance officielle de l'ACIA. Elle a été constituée pour garantir que les produits respectent les exigences de l'ACIA en matière de sécurité et d'efficacité et de promouvoir et de protéger la réputation de l'industrie à des fins de commercialisation. Il en coûte de 700 \$ à 1 000 \$ environ par an aux entreprises pour adhérer au programme, et ils peuvent utiliser le logo Alliance de la qualité du compost comme garantie pour les clients. Ce logo procure de la valeur aux entreprises et aux clients.

L'industrie pourrait également envisager d'adapter le Programme canadien de vérification de la qualité des engrais pour les engrais en vrac. Le Programme canadien de

vérification de la qualité des engrais (PCVQE) actuel n'atteint certes pas ses objectifs pour ce qui est de la rentabilité, de la conformité ou de l'exactitude d'échantillonnage, mais les organes de réglementation de l'ACIA sont disposés à envisager un programme de rechange qui recueille le consensus de l'industrie et fait la démonstration de la diligence de l'industrie à l'égard des pratiques de mélange. Une récente étude Ipsos Reid commandée par le Forum canadien sur les produits fertilisants a découvert que les agriculteurs canadiens sont en règle générale satisfaits de la qualité des engrais mélangés en vrac. Cependant, l'industrie doit montrer de quelle façon ces mesures de contrôle de la qualité internes existantes répondent aux normes réglementaires. Il vaut également la peine d'envisager le Programme des normes applicables à l'ammoniac du Conseil de la sécurité en fertilisation. Il établit des pratiques exemplaires pour la manutention sûre de l'ammoniac anhydre, depuis la fabrication jusqu'à l'utilisation finale. Tous les sites d'ammoniac devront adhérer à ce programme d'auto-réglementation global d'ici la fin de 2010. Le programme consiste en une approche de la gestion des risques et il s'agit d'une façon concrète de montrer que l'industrie prend toutes les mesures raisonnables pour protéger ses employés, ses clients et les collectivités, de déclarer les auteurs du rapport.

L'ACIA a déclaré qu'elle est ouverte à la collaboration aux programmes d'assurance de la qualité pour les engrais



qui complètent son travail consistant à garantir l'efficacité et la sécurité de tous les produits et de faire en sorte que les exigences réglementaires de la Loi sur les engrais soient respectées.

Une autre option réside dans un système d'accréditation dirigé par l'industrie, qui se concentrerait sur les entreprises qui fournissent des engrais. Il serait vérifié par un agent d'accréditation indépendant. Ce dernier établirait pour le système de qualité des normes qui seraient conforme aux règles et exigences de l'ACIA.

Grâce à cette option, les agents d'accréditation n'auraient pas besoin d'une importante bureaucratie, d'affirmer les auteurs du rapport. L'organe d'accréditation resterait de petite taille et peu coûteux en se concentrant sur l'établissement de normes, le partage d'information et l'administration globale. Des vérificateurs indépendants effectueraient le travail de terrain effectif qui consisterait à inspecter les installations, vérifier la documentation et contrôler que les normes sont respectées. Ces vérificateurs devraient être approuvés et accrédités par l'agent d'accréditation.

Lorsqu'elles seraient prêtes à subir une vérification, les entreprises communiqueraient avec l'agent d'accréditation qui leur remettrait une liste des vérificateurs disponibles dans leur région géographique du pays. Il incomberait au membre de prendre contact avec un vérificateur et de fixer une date pour la vérification pour lancer le processus. Les vérifications seraient ensuite effectuées semestriellement lorsque l'entreprise est accréditée. Faute de prendre des mesures correctrices, l'entreprise perdrait son accréditation.

Pour s'auto-contrôler, l'agent d'accréditation entreprendrait des vérifications aléatoires pour garantir que les vérificateurs font effectivement leur travail et pour faire en sorte que les membres maintiennent leur système de qualité. L'agent d'accréditation dirigerait également des vérifications supplémentaires d'entreprises qui ont des antécédents de non-conformité.

L'ACIA a trouvé que certains segments de l'industrie ont dépassé leur taux de conformité, tandis que d'autres sont à la traîne des objectifs établis. L'ACIA s'efforce d'améliorer la cohérence nationale de l'application. Elle envisage une matrice d'application indiquant la gravité de diverses infractions possibles. La mise en place d'un système de sanctions administratives pécuniaires, un système d'amendes pour les contrevenants, est déjà en cours, mais il faudra un certain temps pour l'achever. Lorsqu'il sera mis en œuvre, il donnera plus de mordant au pouvoir de contrainte des inspecteurs.

Tout comme c'est le cas pour les produits fabriqués canadiens, des produits importés non conformes sont également vendus au Canada. Certaines fabriques qui produisent ces marchandises ne sont pas au courant des exigences réglementaires canadiennes, car elles sont sensiblement différentes de bon nombre d'exigences des États américains. Dans d'autres cas, le fabricant tire simplement parti d'un débouché actuel et des capacités limitées des inspecteurs de l'ACIA à entreprendre des activités d'application.

Indépendamment du type de système de surveillance du marché utilisé, il faudra faire rapport de la conformité réglementaire à l'ACIA et maintenir de bonnes normes d'assurance de la qualité afin que les taux de conformité puissent être améliorés. Un nouveau programme de promotion de la qualité uniformisera les règles du jeu pour l'industrie, accroîtra la valeur pour les clients et l'environnement tout en respectant les normes élevées de l'ACIA en matière de sécurité et d'efficacité.

Coordonnées

Forum canadien sur les produits fertilisants
350, rue Sparks, bureau 802
Ottawa ON K1R 7S5
Courriel : info@cfpf-fcpf.ca
Site Web : www.cfpf-fcpf.ca

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur, nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et canadiennes à l'importance de l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles du Forum Canadien sur les produits fertilisants et non pas nécessairement celles du Ministère.